Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 074-217401900-20261105-DEL2026_102-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 5 novembre 2026

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
30.10.2026
Date d'affichage
30.10.2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 novembre à 19 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Laurent TRONCHET, Maire.

Présents : M. TRONCHET Laurent, Mme MOUTTON Christine, M. BAUMSTARK Jean, Mme CHRISTINAZ Élodie, M. Robert DENERIAZ, Mme CLÉNET Caroline, Mme SAARBACH Claire, M. AVANTHAY David, Mme CARMONA Magali, Mme DÉNARIÉ Maëva, M. BAQUET Loris, M BOUCHER Benoit, Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie, Mme BOSSE Stéphanie

Excusés :
Mme ANTHOINE Magalie qui donne pouvoir à Mme FALCONNET-CLAVEL Lydie

A été nommé secrétaire de séance : Magali CARMONA

Délibération n°2026.102

Objet de la délibération

CONTRAT DE SPONSORING DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU POUR LA SAISON 2026/2027

Monsieur Loris Baquet expose aux membres du conseil les éléments suivants :

Considérant que par une délibération en date du 7 novembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé les termes d'un règlement d'attribution de subventions aux sportifs de haut niveau, reconduit sur décision de la commission « Vie associative, Evènements, animations locales et sports » pour la saison 2026/2027 ;

Considérant le renouvellement de demande de sponsoring des jeunes reçues :

Argeline TAN-BOUQUET	Télémark	Dossier déposé le 31/08/2026
Maëly VERNET-BOUQUET	Télémark	Dossier déposé le 02/10/2026
Aloïs POTTIER	Para-escalade	Dossier déposé le 20/08/2026

Considérant que le règlement et le contrat conclu avec le sportif prévoient le versement d'une part fixe et d'une part variable avant la saison qui sont composés comme suit :

NOM	*Discipline*	*Montant part fixe*	*Montant part variable*
Maëly VERNET-BOUQUET	Télémark	1 000 €	1 200 €
Aloïs POTTIER	Escalade paralympique	1 000 €	1 600 €

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 074-217401900-20261105-DEL2026_102-DE

Argeline TAN-BOUQUET	Télémark	1 000 €	1 000 €

Aussi,

Vu l'avis de la commission « Vie associative, évènements, animations locales et sports » le mardi 8 octobre 2026

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** le renouvellement du dispositif d'attribution de sponsorings pour les sportifs de Haut Niveau dans les conditions prévues dans la délibération du 7.11.2016 ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer avec le sportif cité ci-avant la convention de sponsoring correspondante ;

- **AUTORISE** M. le Maire à verser la part fixe et la part variable aux sportifs de haut niveau conformément au tableau ci-dessus exposé ;

- **AUTORISE** le versement d'une prime de résultat, dont le montant maximal sera de 3 000 €, dans le cadre des dispositions prévues par le règlement, en fin de saison ;

- **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2026 ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ– 1 ABSTENTION

Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mme Magali CARMONA

Laurent TRONCHET

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.